

NEWSLETTER FÉVRIER 2018

Newsletter de l'Office franco-allemand pour la transition énergétique

Agenda

07 février 2018 | Essen

Side Event : Solutions innovantes pour l'intégration des énergies renouvelables au marché et système électrique en France et en Allemagne

06 mars 2018 | Berlin

Conférence sur le marché et les services d'efficacité énergétique en France et en Allemagne

15 mars 2018 | Paris

Conférence sur l'exploitation, le *repowering* et le recyclage des parcs éoliens après la fin du contrat d'achat

L'OFATE

Lena Müller-Lohse rejoint l'équipe de l'Office à Paris

Les interventions de l'OFATE

Les nouvelles publications de l'OFATE

Nouveaux adhérents

Full Home Energy

Kompetenzzentrum Naturschutz und Energiewende (KNE)

Lhotellier

Heliatek

Politique en bref

[> lire tous les articles](#)

Allemagne

- Les EnR ont représenté 36 % de l'électricité consommée en Allemagne en 2017
- Plusieurs épisodes de prix négatifs sur le marché day-ahead de l'électricité
- CDU et SPD en négociations de coalition gouvernementale sur l'énergie

France

- Le Conseil d'Etat annule les révisions des S3REN
- La CRE décide une hausse des tarifs réglementés de l'électricité en février 2018
- ENRCIT, le fonds de 10 millions d'euros pour financer les projets citoyens

Énergie éolienne

[> lire tous les articles](#)

Allemagne

- 1^{er} appel d'offre éolien terrestre pour 2018 : nouvelles modalités de participation
- 2^{ème} appel d'offre pour les projets éoliens offshore : un « quota » pour la Baltique
- Éolien et aménagement du territoire : compétence limitée des districts administratifs

France

- Sébastien Lecornu présente les résultats du groupe de travail national éolien
- Nicolas Hulot consulte sur le parc éolien de Dieppe-Le Tréport
- Record de raccordement en 2017

Photovoltaïque

[> lire tous les articles](#)

Allemagne

- Des taux de réalisation de 90 % pour la 3^{ème} période de l'appel d'offres
- Les petites installations sur toiture à la hausse en 2017
- Le BMBF finance un projet d'usine de cellules de batteries

France

- Nicolas Hulot augmente le volume des appels d'offres photovoltaïques
- Résultats de la 3^{ème} période de l'appel d'offres PV sur toitures
- Résultats de l'appel d'offres autoconsommation

Soutenu par:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Editeur

Office franco-allemand pour la transition énergétique |
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende
Scharnhorststr. 34-37, 10115 Berlin, Allemagne

www.ofate.eu

Contact

Anoucheh Bellefleur: [anoucheh.bellefleur\(at\)developpement\(dot\)durable.gouv.fr](mailto:anoucheh.bellefleur(at)developpement(dot)durable.gouv.fr),

Tél. : +33 (0)1 40 81 84 86

Simon Bénard: [simon.benard.extern\(at\)bmwi.bund\(dot\)de](mailto:simon.benard.extern(at)bmwi.bund(dot)de), Tél. : +49 (0)30 18 615 6923

Bianca Drogosch: [bianca.drogosch\(at\)developpement\(dot\)durable.gouv.fr](mailto:bianca.drogosch(at)developpement(dot)durable.gouv.fr),

Tél. : +33 (0)1 40 81 60 45

Lena Müller-Lohse rejoint l'équipe de l'Office à Paris



Office franco-allemand pour
la transition énergétique (OFATE)

Lena Müller-Lohse a rejoint l'équipe de l'OFATE à Paris le 1er février 2018 en tant que chargée de mission efficacité & flexibilité. Suite à un Master dans le domaine des études européennes avec une spécialisation en politique et économie à l'Université de Passau, elle a fait un stage au Conseil de l'Europe à Strasbourg au sein du bureau du président de l'Assemblée Parlementaire avant de rejoindre l'association allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ) à Bonn. Elle y a notamment assisté le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, BMZ).

Les interventions de l'OFATE

Intervention de l'OFATE au colloque TECSOL

Le 6 décembre, Sven Rösner, Directeur de l'OFATE, est intervenu lors du colloque TECSOL sur le sujet suivant : « l'autoconsommation en Allemagne ».

Intervention de l'OFATE lors du bootcamp de la BPI en préparation du salon E-world Energy & water 2018

Le 8 janvier, Anoucheh Bellefleur et Sven Rösner ont participé au bootcamp de Bpifrance destiné aux 10 start ups sélectionnées pour participer au pavillon France sur le salon E-world Energy & water 2018. À cette occasion, Sven Rösner a présenté les enjeux et opportunités de la transition énergétique en Allemagne aux start ups sélectionnées.

Intervention de l'OFATE lors d'une conférence d'Énergie Partagée

Le 17 Janvier, Sven Rösner, Directeur de l'OFATE, est intervenu lors d'une conférence d'Énergie Partagée avec une présentation sur le thème du « rôle de la participation citoyenne dans la transition énergétique en Allemagne ».

Participation à la séance solennelle de l'Assemblée Nationale à l'occasion du 55^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée
Le 22 janvier, à l'occasion du 55^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée, Sven Rösner, Directeur de l'OFATE, s'est rendu à la séance solennelle de l'Assemblée Nationale à l'occasion du 55^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée au cours de laquelle Wolfgang Schäuble s'est adressé aux députés dans l'hémicycle du Palais Bourbon. Cette séance est venue clore les travaux de l'Assemblée nationale et du Bundestag qui ont adopté une [résolution parlementaire](#) appelant à un nouveau Traité franco-allemand.

Participation à une rencontre-débat de l'OFAJ à l'occasion du 55^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée

Le 22 janvier, Anoucheh Bellefleur a participé à une rencontre-débat organisée par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Les participants ont débattu autour des propositions des jeunes pour un nouveau traité de l'Élysée. Le recueil d'idées sera envoyé à la Présidence de la République et à la Chancellerie fédérale.

La soirée politique de l'OFATE a rassemblé 80 participants pour débattre du paquet « Une énergie propre pour tous les Européens »

Le 4 décembre, l'Office franco-allemand pour la transition énergétique, en coopération avec l'Ambassade d'Allemagne à Paris, a organisé une soirée politique pour débattre du paquet « Une énergie propre pour tous les Européens ».

Cette soirée a réuni 80 acteurs des énergies renouvelables parmi lesquels des gestionnaires de réseaux, des fournisseurs d'énergie, des acteurs de la finance, des experts scientifiques et des représentants de la société civile.

Après une allocution de bienvenue de S. E. Nikolaus Meyer-Landrut, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en France, une table-ronde a réuni Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État à la Transition écologique et solidaire, Rainer Baake, Secrétaire d'État au ministère fédéral allemand de l'Économie et de l'Énergie (*Bundesministerium für Wirtschaft und Energie*, BMWi) et Mechthild Wörsdörfer, Directrice au sein de la Direction Générale de l'Énergie de la Commission Européenne, pour présenter leurs positions sur le paquet « Une énergie propre pour tous les Européens » ainsi que les perspectives de la réglementation Européenne de l'énergie. Les discussions ont été animées par Patrice Geoffron, directeur du Centre de géopolitique, de l'énergie et des matières premières de l'université Paris-Dauphine.

Toute l'équipe de l'OFATE a présenté ses vœux à l'occasion de la galette de la transition énergétique franco-allemande
En ce début d'année, l'Office franco-allemand pour la transition énergétique a reçu ses adhérents pour partager un moment convivial à l'occasion de la galette de la transition énergétique franco-allemande. L'événement networking a accueilli 70 invités, jeudi 18 janvier, dans le ShowRoom de RTE à Cœur Défense offrant une vue imprenable sur la capitale française.



L'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE) a publié au cours des dernières semaines une série

de nouveaux documents listés ci-dessous. Les synthèses de conférence et traductions

réservées exclusivement aux adhérents de l'OFATE ne peuvent être téléchargées qu'après connexion à l'espace adhérent du [site web de l'OFATE](#) :

- [Présentation et enregistrement](#) du webinaire en allemand sur l'efficacité énergétique des bâtiments en France ;
- [Note de synthèse](#) en allemand sur les Certificats d'économies d'énergie en France ;
- [Note de synthèse](#) sur la poursuite d'exploitation et le repowering des parcs éoliens ;
- [Traduction allemande](#) du cahier des charges de l'appel d'offres français « Innovation & PV » ;
- [Synthèse de la conférence](#) sur les mécanismes de soutien pour l'énergie éolienne : état des lieux et perspectives.



Politique en bref

Allemagne

Les énergies renouvelables ont représenté 36 % de l'électricité consommée en Allemagne en 2017



En 2017, la production des énergies renouvelables s'est élevée à 217 TWh, une augmentation de 15 % par rapport à 2016. L'éolien terrestre reste la première source de production renouvelable avec 87 TWh en 2017, une augmentation de 31 % par rapport à 2016. La biomasse a produit 51,5 TWh, soit 24 % de la production électrique d'origine renouvelable, et l'énergie solaire photovoltaïque 40 TWh. La production de l'éolien offshore s'est élevée à 18,3 TWh, une augmentation de 49 % par rapport à 2016.



Plusieurs épisodes de prix négatifs sur le marché day-ahead de l'électricité

L'Allemagne a connu plusieurs épisodes de prix négatifs en fin d'année 2017 et au début de l'année 2018. Un nouvel épisode de prix négatifs d'une durée de 15 heures a eu lieu du 31 décembre au 1^{er} janvier. Le prix est descendu jusqu'à -76,01 €/MWh à 7h le 1^{er} janvier 2018. Un nouvel épisode a également eu lieu le mercredi 3 janvier 2018 dans la matinée. Ces épisodes de prix négatifs sont liés à une production principalement éolienne ou photovoltaïque en période de faible demande. L'article 51 de la loi sur les énergies renouvelables (*Erneuerbare-Energien-Gesetz, EEG*) en Allemagne prévoit un mécanisme pour éviter toute incitation à l'injection lorsque les prix de l'électricité sont négatifs : le versement du complément de rémunération est interrompu lorsque le prix de l'électricité est négatif pendant au moins six heures consécutives. En 2016, le marché day-ahead allemand a connu 55 heures de prix négatifs d'une durée supérieure à 6 heures. Pour rappel, le record de prix négatifs sur le marché day-ahead date de 2012 où il avait atteint -221,99 €/MWh.



Négociations de coalition gouvernementale : la CDU et le SPD s'entendent sur plusieurs principes de la politique énergétique

Les négociations de coalition gouvernementale entre la CDU et le SPD sur le volet énergétique se sont déroulées dans le cadre d'un groupe de travail mené par le Premier ministre de Basse-Saxe Weil (SPD) et le Premier ministre de Nordrhein Westfalen Laschet (CDU). Plusieurs accords de principe ont émergé parmi lesquels une accélération du développement des énergies renouvelables avec un objectif de 65 % dans le mix de production à l'horizon 2030 et un objectif de 55 % d'ici à 2020, le lancement d'appels d'offres « spéciaux » solaire et éolien de 2 GW chacun en 2019 et 2020 ainsi qu'un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 55 % d'ici à 2030. Les négociateurs ont admis d'un commun accord que l'objectif de réduction de 40 % des émissions de CO₂ à l'horizon 2020 en comparaison à 1990 pourrait ne pas être atteint selon le calendrier prévu mais seulement quelques années plus tard. Pour autant, les négociateurs se sont entendus sur l'intention d'adopter une loi sur la protection du climat en 2019. Pour ce qui concerne la diminution de la part de charbon dans le mix de production électrique, il est prévu la mise en place d'une commission pour l'avenir du lignite d'ici 2018 pour présenter un plan de réduction progressive et de cessation de la production d'électricité au charbon, y compris une date d'achèvement. Ces accords de principe sont toujours sujets à évoluer au gré des accords sur d'autres sujets et seront valides sous réserve de la formation réussie d'un gouvernement dans les semaines à venir.



France

Le Conseil d'Etat annule les révisions des S3REN



Le 22 décembre 2017, le Conseil d'Etat a annulé le décret du 11 avril 2016 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REN) suite à une procédure engagée par deux groupements agricoles d'Occitanie. Cette annulation intervient au motif que le texte n'avait pas été envoyé à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour consultation. L'annulation s'applique aux révisions et adaptations des S3REN effectuées depuis le mois d'avril 2016. Ceci a pour conséquence que les adaptations et révisions des S3REN des régions Limousin, Auvergne et Hauts-de-France devront à nouveau être approuvées une fois un nouveau décret entré en vigueur. Tous les projets déposés en situation de saturation depuis le mois d'avril 2016 seront requalifiés en projet hors S3REN.

La CRE décide une hausse des tarifs réglementés de l'électricité en février 2018



La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a annoncé le 11 janvier 2018 une hausse des tarifs réglementés de l'électricité au 1^{er} février 2018. Cette hausse affectera 26,8 millions de clients disposant de contrats d'une puissance inférieure à 36 kVA. Elle s'élèvera à 0,7 % pour les tarifs résidentiels et à 1,6 % pour les professionnels. Cette hausse exceptionnelle est due à l'augmentation du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) au 1^{er} janvier et à la nécessité d'assurer la couverture des coûts de la 4^{ème} période de certificats d'économies d'énergie (CEE) pour l'opérateur EDF.

Évolution des tarifs réglementés de l'électricité en France depuis 2015 (source : CRE)

Date	Augmentation (en %)	Cause
Janvier 2015	+ 2,5 %	Hausse de la CSPE
Août 2015	+ 2,5 %	Ajustement
Janvier 2016	+ 2 %	Hausse de la CSPE
Août 2016	- 0,5 %	Chute des prix de l'électricité sur les marchés de gros
Août 2017	+ 1,7 %	Ajustement

ENRCIT, le fonds de 10 millions d'euros pour financer les projets citoyens

Le 29 janvier 2018, l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) ont lancé ENRCIT, un fonds doté de 10 millions d'euros, dont 5 millions d'euros par la Caisse des dépôts, 2,5 millions d'euros par le Crédit coopératif et 2,5 millions d'euros par l'Ircantec. Le fonds sera géré par Énergie Partagée Coopérative et aura pour objectif d'investir dans la phase de développement de projets d'énergies renouvelables et de les accompagner jusqu'à la phase de construction. L'investissement servira à financer la sécurisation du foncier, la réalisation des études et l'obtention des autorisations de construire et d'exploiter. A l'issue de la phase de développement, ENRCIT cèdera sa participation en priorité au profit d'acteurs locaux. L'objectif est de soutenir 150 projets dans les 10 prochaines années. Guilin Cals, économiste à l'ADEME, avait annoncé la création de ce fonds d'investissement dans son intervention lors d'une conférence de l'OFATE le 10 octobre 2017 à Berlin.

Allemagne

1^{er} appel d'offre éolien terrestre pour 2018 : nouvelles modalités de participation



La période de réception des candidatures du premier appel d'offre pour l'éolien terrestre en 2018 s'est close le 1^{er} février 2018. Plusieurs changements de procédure sont à noter : la participation aux appels d'offres est désormais réservée aux projets disposant d'une autorisation selon la Loi fédérale allemande de protection contre les nuisances environnementales (*Bundesimmissionsschutzgesetz*,

BImSchG). Dans le passé, les projets d'énergie citoyenne avaient la possibilité de participer aux appels sans obtention préalable de l'autorisation « BImSchG ». Cette nouvelle obligation est prise en application de la décision du Bundestag en août 2017, et ce pour tous les appels d'offres en 2018. Plusieurs länder visent déjà une prolongation de cette règle. Le principe du « pay-as-clear » pour les projets d'énergie citoyenne déjà en vigueur reste inchangé.

L'Agence fédérale des réseaux (*Bundesnetzagentur*, BNetzA) a [décidé](#) (en allemand) d'augmenter le prix de plafond pour les appels d'offre en 2018. En effet, selon la loi sur les énergies renouvelables (*Erneuerbare-Energien-Gesetz*, EEG), le prix plafond d'une nouvelle période d'appel d'offres doit être calculé en fonction des résultats des trois dernières périodes. Cependant, la BNetzA peut décider d'adapter le prix plafond si elle estime qu'il est trop bas ou trop élevé. Sans intervention de la BNetzA, le prix plafond aurait dû être fixé à 5 c€/kWh, un niveau inférieur aux coûts de production estimés à 5,60 c€/kWh. La BNetzA craignait que ce prix plafond trop bas n'aboutisse à un nombre d'offres insuffisant pour attribuer l'intégralité du volume. Elle a ainsi fixé le nouveau prix plafond à 6,30 c€/kWh, une valeur qui, selon le président de l'agence, devrait assurer un niveau de concurrence plus élevé et permettre une exploitation rentable des nouvelles installations.

2^{ème} appel d'offre pour les projets éoliens offshore : un « quota » pour la Baltique



L'Agence fédérale des réseaux allemande (*Bundesnetzagentur*, BNetzA) a publié le 30 janvier 2018 le [deuxième appel d'offre](#) (en allemand) relatif à la mise en réseau et au financement de parcs éoliens offshore en Mer du Nord ou dans la Baltique portant sur un volume de 1 610 MW. L'appel d'offres est ouvert à tous les projets éolien en mer qui ont été approuvés avant le mois d'août 2016 ou qui peuvent justifier être dans une phase avancée d'approbation et qui seraient mis en service après le 31 décembre 2020. Pour la première fois, un volume de 500 MW est exclusivement réservé à des projets situés dans la

Baltique. Lors du premier appel d'offres l'année dernière, trois des quatre lauréats n'avait demandé aucun soutien. Le prix par kilowattheure s'était ainsi réduit à 0,44 c€, une valeur bien inférieure aux attentes. Le législateur a également réduit la valeur de référence plafond pour l'appel d'offre en cours de 12 à 10 c€/kWh selon les informations de la BNetzA.

Éolien et aménagement du territoire : la compétence limitée des districts administratifs



Le 22 décembre 2017, le tribunal administratif de Schleswig a confirmé que les districts administratifs (*Landkreise*) ne sont pas compétents pour interdire unilatéralement la construction d'installations éoliennes sur de grandes aires et a déclaré comme nul le décret du district de Dithmarschen. Les autorités de ce district avaient réservé en 2016 une zone de 29.000 hectares à la protection du paysage, interdisant ainsi la construction de toute installation éolienne susceptible de porter atteinte au paysage. Trois exploitants de parcs éoliens avait porté plainte contre cette décision et le tribunal

administratif de Schleswig leur avait donné raison à titre provisoire en octobre 2017 dans le cadre d'une procédure préliminaire. Dans son arrêté du 22 décembre 2017, le tribunal a confirmé que, étant donné la grave atteinte d'une telle mesure à la planification régionale de l'énergie éolienne, une mesure de préservation du paysage d'un territoire aussi large ne peut pas être décrétée par le district sans concertation formelle préalable avec l'autorité régionale de planification (*Landesplanungsbehörde*).

D'une manière générale, les zones de développement pour l'éolien terrestre sont fixées par des plans régionaux d'aménagement du territoire adoptés par le gouvernement régional de chaque région allemande (*Land*). Cependant, le tribunal administratif de Schleswig a annulé en 2015 les plans régionaux du Land de Schleswig-Holstein adoptés en 2012, notamment les zones « éolien ». Le gouvernement élabore de nouveaux plans régionaux dont la finalisation est prévue pour 2019.

Sébastien Lecornu présente les résultats du groupe de travail national éolien



Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a présenté le 18 janvier 2018 lors de la réunion de clôture du Groupe de travail national éolien (GT national éolien) [dix mesures](#) pour soutenir le développement de l'éolien en France. Le groupe de travail a été mis en place en octobre dernier afin de « implifier et consolider les règles dans l'éolien » et d'associer les acteurs locaux au développement des énergies renouvelables. Les mesures proposées poursuivent trois objectifs majeurs :

- 1) accélérer la mise en œuvre des projets en instruisant un contentieux en premier et dernier ressort devant la cour administrative d'appel et en figeant automatiquement les moyens de légalité externe ou interne au bout de deux mois ;
- 2) simplifier les procédures et les rendre plus prévisibles en clarifiant les règles pour les projets de « *repowering* » via une instruction ministérielle, en renforçant la motivation des avis conformes et la réévaluation des zones propices au développement de l'éolien ainsi qu'en supprimant l'approbation d'ouvrage électrique pour certains ouvrages électriques et de raccordement des parcs éoliens à terre et en mer ;
- 3) apaiser les tensions sur les territoires en faisant évoluer le balisage des parcs d'un balisage clignotant à un balisage fixe pour la moitié des mâts et en imaginant une meilleure répartition de l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) éolien au profit des communes ainsi qu'une incitation au financement participatif des projets éoliens.

Les réactions du secteur éolien, dont les représentants participaient également au groupe de travail, ont majoritairement été positives. Cependant, il n'y a pour le moment pas de dates précises fixées pour la mise en œuvre des différentes propositions. D'autres mesures en phase avec les recommandations du GT national éolien visant à faciliter spécifiquement le développement de l'éolien en mer sont déjà bien avancées : L'Assemblée Nationale a donné le 25 janvier son feu vert pour que le gouvernement prenne des ordonnances pour simplifier la procédure d'implantation des éoliennes offshore et adopter un « permis enveloppe » permettant de délivrer au lauréat au moment où l'appel d'offres sera attribué toutes les autorisations environnementales et d'occupation du domaine maritime au lauréat. Aujourd'hui, un candidat qui se voit attribuer un parc n'a pas la garantie d'obtenir toutes ces autorisations. Le gouvernement espère ainsi réduire les délais de réalisation des parcs offshore à moins de sept ans, contre 10 ans actuellement.

Nicolas Hulot consulte sur le parc éolien de Dieppe-Le Tréport

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a reçu le 9 et 10 janvier 2018 des élus de la région du Tréport pour évoquer le projet de parc éolien offshore actuellement en attente d'une décision finale de la part de l'Agence française de la biodiversité (AFB). Plusieurs fois reportée, celle-ci est attendue pour début février. L'avenir de ce projet de 496 MW en préparation depuis plus de dix ans s'est assombri cet automne lorsque le conseil de gestion du Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'opale où se situe le futur parc éolien a rendu un avis défavorable en décembre. Engie, société porteuse du projet composé de 62 éoliennes de 8 MW chacune, a fait des propositions à l'AFB pour réduire son impact. Néanmoins, les députés de la région du Tréport ainsi que Laurent Jacques, le maire du Tréport, restent majoritairement opposés au projet. La délégation comprenait également des représentants de Dieppe et du Havre, ces derniers plus favorables au projet. Le Havre doit accueillir deux usines de production de nacelles et de pales Siemens Gamesa qui devraient permettre la création de 750 emplois.

Record de raccordement en 2017



Pour la 2^{ème} année consécutive, le record de puissance raccordée pour les installations éoliennes en France a été battu. En 2017, ce sont 1 692,05 MW qui ont été raccordés selon [le bilan](#) publié le jeudi 18 janvier par France Energie Eolienne (FEE), soit 131,55 MW de plus que le précédent record établi l'année précédente (1 560,50 MW). La fédération professionnelle considère que l'objectif pour 2018 fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) « sera largement atteint ».

La France doit installer 1 239,65 MW en 2018 pour atteindre l'objectif de 15 000 MW. Sur l'année écoulée, l'éolien a couvert 4,9 % de la consommation d'électricité française. En 2017, 127 nouveaux parcs ou extensions ont été réalisés avec l'installation de 714 nouvelles turbines. Cela correspond à une taille moyenne des parcs installés de 13,3 MW et à des turbines de 2,3 MW. Les chiffres de la FEE montrent une accélération des raccordements au 2^{ème} trimestre. Environ 500 MW ont été raccordés au cours des six premiers mois de 2017, contre plus du double sur les six mois suivants (près de 1 200 MW). Trois régions portent la croissance du parc éolien français : les Hauts-de-France (avec 607,25 MW installés en 2017), l'Occitanie (209,15 MW) et le Grand Est (207 MW). En revanche, l'éolien peine encore à s'implanter en Ile-de-France (27 MW) et Centre-Val de Loire (56,2 MW). Aucune turbine n'a été installée en Provence-Alpes-Côte d'Azur ni en Corse.

Photovoltaïque

Allemagne

Des taux de réalisation de l'ordre de 90 % pour la 3^{ème} période de l'appel d'offres PV



Le délai pour le dépôt des demandes de soutien au titre de la 3^{ème} période de l'appel d'offres pour les installations photovoltaïques à partir d'une puissance de 750 kW a expiré le 13 janvier 2018. Au total, 40 projets ont déposé leur demande de soutien dans les délais impartis. Un taux de réalisation des projets de l'ordre de 90 % a donc pu être atteint cette fois-ci, ce qui reste semblable au taux de

réalisation de la 2^{ème} période de ce même appel d'offres. Selon le Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (*Bundesministerium für Wirtschaft und Energie*, BMWi) et l'Agence fédérale des réseaux (*Bundesnetzagentur*, BNetzA), ces taux de réalisation révèlent un fonctionnement satisfaisant du système d'appel d'offres photovoltaïques en Allemagne. Le haut niveau de compétition durant les précédentes périodes d'appel d'offres a mené à une forte réduction de la valeur de référence moyenne des projets lauréats : de 9,17 c€/kWh dans le cadre de la première période à 4,91 c€/kWh fin octobre 2017 lors de la dernière période de candidature. Dans le cadre de la 3^{ème} période de candidature en janvier 2016, la valeur de référence s'élevait encore de 8 c€/kWh. Plus d'informations [ici](#) (en allemand).

Les petites installations sur toiture à la hausse en 2017



Selon des [estimations](#) (en allemand) du Syndicat allemand de l'énergie solaire (*Bundesverband Solarwirtschaft*, BSW-Solar), la demande concernant les installations photovoltaïques sur toitures de moins de 10 kWc a augmenté d'environ 25 % au cours de l'année passée pour s'établir à 55 000 nouvelles unités installées. La moitié de celles-ci sont des unités combinées avec des systèmes de stockage par batteries. Selon le BSW-Solar, il y aurait au total en Allemagne 980 000 installations

photovoltaïques de moins de 10 kWc. Dans les prochaines années, la tendance devrait encore s'accélérer étant donné les progrès effectués sur la rentabilité de ce type d'installations. En Allemagne, lors de l'année 2017, toutes installations confondues, selon l'Institut Fraunhofer pour les systèmes énergétiques solaires (*Fraunhofer-Institut für Solare Energiesysteme*, Fraunhofer ISE), 2,1 GW de centrales solaires ont été installées en Allemagne, représentant 2 % des installations à l'échelle mondiale – cf. dernière partie de la newsletter pour plus d'informations.

Le BMBF finance un projet d'usine de cellules de batteries



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

17 entreprises et instituts de recherche ont débuté un nouveau projet ayant pour objectif d'aboutir à une production de masse de cellules de batteries à base d'ions de lithium en Allemagne. Sur un budget total de 12,1 millions d'euros répartis sur une durée de 18 mois, le ministère allemand de la recherche (*Bundesforschungsministerium*, BMBF) soutiendra le projet à hauteur de 5,5 millions

d'euros. Le consortium mené par l'entreprise TerraE s'est fixé comme objectif d'identifier la chaîne de valeur susceptible d'être sollicitée dans le cadre de la production de batterie à base d'ions de lithium ainsi que de valider des démonstrateurs de chaîne de production à échelle réduite. Au final, un projet d'usine d'une capacité de 6 GW par an devrait être envisagé. Ce projet est selon le secrétaire d'État du BMBF Thomas Rachel décisif pour le futur de la filière électro(auto)mobilie allemande.

France

Nicolas Hulot augmente le volume des appels d'offres photovoltaïques



Dans le cadre du sommet pour le climat « One Planet Summit », Nicolas Hulot a réaffirmé sa volonté de voir s'accélérer le développement des énergies renouvelables et du solaire. Il a ainsi [annoncé](#) l'augmentation du volume des appels d'offres photovoltaïques de l'ordre de 1 GW par an à compter de 2018. Cela concernera les appels d'offres pour les installations photovoltaïques sur toitures de 500 kW à 8 MW et les installations photovoltaïques au sol de plus de 500 kW. Ces appels d'offres viseront désormais un volume annuel de 2,35 GW contre 1,35 GW jusqu'à présent. Par ailleurs, la limite de puissance des installations au sol a également été repoussée de 17 MW à 30 MW. Le volet solaire de l'initiative pour simplifier la réglementation et libérer les énergies renouvelables a également été annoncé au début du mois de décembre par le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu. Ce groupe de travail aura pour objectif de réduire les délais de réalisation des projets et d'augmenter les taux de réalisation des projets solaires et d'évoquer des freins au développement du photovoltaïque en France.

Résultats de la 3^{ème} période de l'appel d'offres PV sur toitures

Le 11 décembre dernier, les projets lauréats de la 3^{ème} période de candidature à l'appel d'offres pour les installations photovoltaïques sur toitures ont été [désignés](#) par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). Au total, 283 projets situés entre 100 kWc et 8 MWc représentant une capacité totale de 150 MW ont été sélectionnés. La valeur de référence moyenne attribuée dans le cadre de cette période a été de 8,50 c€/kWh, ce qui représente une baisse de 9 % par rapport aux derniers résultats issus de la dernière période de l'appel d'offres. Plus de 40 % des projets lauréats ont eu recours à la participation citoyenne et sont ainsi éligibles à un bonus supplémentaire de 3 €/MWh. La liste des candidats lauréats est consultable [ici](#). La prochaine période de candidature se termine le 9 mars 2018.

Résultats de l'appel d'offres autoconsommation



Depuis 2017, un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité (entre 100 kW et 500 kW) à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation a été lancé. Cet appel d'offres concerne pour le moment, en grande partie, des installations photovoltaïques. Début janvier 2018, les lauréats de la première période de l'appel d'offres autoconsommation ont été [désignés](#). 145 projets pour une capacité totale de 50 MW ont été sélectionnés. La valeur moyenne des primes à l'autoconsommation déposées par les candidats choisis s'est élevée cette fois-ci à 7,90 c€/kWh. Ce résultat

marque un net recul de l'ordre de 70 % par rapport aux valeurs de primes versées dans le cadre des premiers appels d'offres autoconsommation de 2016. Dans le cadre de l'appel d'offres, le montant de la prime sera calculé en fonction de la part d'électricité autoconsommée et des conditions d'intégration de l'électricité restante au réseau. En moyenne, les projets lauréats de cette période ont prévu un taux d'autoconsommation de 98 %. La liste des projets lauréats à cet appel d'offres est disponible [ici](#). La 3^{ème} période de candidature à l'appel d'offres autoconsommations se clôturera le 22 mai 2018.

FOWT de nouveau à Marseille du 25 au 26 avril prochain



La conférence internationale FOWT (*Floating Offshore Wind Turbines*) dédiée à l'éolien offshore flottant se déroulera les 25 et 26 avril prochains à Marseille. Dans un contexte de nets progrès et de maturité des technologies flottantes, cette édition s'intéressera à l'accélération du développement de l'éolien flottant à l'échelle commerciale au niveau mondial. Plus d'informations concernant la manifestation et les inscriptions sur le [site](#) de la manifestation. Pour la première fois cette année se tiendra une 3^{ème} journée, académique, qui traitera notamment des thématiques telles que "l'Environmental impact and Resource", les "Design Methodology and Rules". Dans la continuité de l'événement principal FOWT, cette journée se déroulera le vendredi 27 avril 2018. Elle sera accueillie à l'Ecole Centrale de Marseille.



La conférence REGATEC dédiée au biogaz se tiendra cette année à Toulouse du 2 au 4 mai



La 5^{ème} édition de la conférence REGATEC dédiée aux technologies du gaz renouvelable se tiendra cette année du 2 au 4 mai à Toulouse et sera co-organisée par l'Institut pour le biogaz, l'économie circulaire et l'énergie (*Institut für Biogas, Kreislaufwirtschaft & Energie, IBKE*). Plus de 60 interventions d'experts de renommée internationale, un salon d'entreprises et un événement B2B (Network Plus) marqueront cet événement. Plus de 200 participants sont d'ores et déjà attendus par les organisateurs. Plus d'informations sur l'événement sont disponibles [ici](#).



EXPOBIOGAZ 2018 de nouveau à Strasbourg du 6 au 7 juin



La 7^{ème} édition du salon EXPOBIOGAZ se tiendra du 6 au 7 juin prochains à Strasbourg. Le salon couvrira l'ensemble des secteurs de l'industrie du biogaz, de la méthanisation agricole au GNV bio, en passant par l'industrie agricole et le traitement de l'eau et des déchets. En parallèle du salon se tiendront également deux jours de conférences pendant lesquelles les acteurs locaux seront mis à l'honneur. Les adhérents de l'OFATE peuvent bénéficier d'une réduction de 5 % sur leur frais d'exposition dans le cadre d'EXPOBIOGAZ 2018.

Plus d'informations en ligne sur le site de la manifestation accessible [ici](#).



Nouvelle étude de l'ADEME : un gaz d'origine 100 % renouvelables pour 2050 ?

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Le 30 janvier 2018, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a publié sa dernière étude sur le sujet : « un gaz d'origine 100 % renouvelables d'ici 2050 ? » Dans cette [étude](#), les conditions techniques et économiques de la faisabilité d'un tel scénario sont étudiées. Les premiers résultats soulignent la nécessité de développer davantage la méthanisation agricole ainsi que d'utiliser au mieux les différentes sources de biomasse.



Le photovoltaïque en Allemagne : nouvelle analyse du Fraunhofer ISE



L'Institut Fraunhofer pour les systèmes énergétiques solaires (*Fraunhofer-Institut für Solare Energiesysteme*, Fraunhofer ISE) a publié le 3 janvier 2018 sa dernière [édition](#) (en allemand) de son document présentant les derniers développements du photovoltaïque en Allemagne. Le document prend la forme d'un questionnaire qui répond aux questions les plus fréquentes et présente les dernières évolutions de l'année 2017. Le document répond aux questions suivantes : quel est le prix de l'électricité produite à partir du photovoltaïque ? Quel est le potentiel à l'export de la filière allemande ? Quels financements sont nécessaires au développement des projets et quels sont les rendements attendus ?



La sécurité d'alimentation en Europe de l'ouest est assurée

Neuf gestionnaires de réseaux de l'Europe de l'Ouest ont publié en début d'année un [rapport](#) (en allemand) sur la sécurité d'approvisionnement de la zone comprenant la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse. Le rapport confirme un bon niveau de sécurité d'approvisionnement, notamment en l'Allemagne où celle-ci atteint un haut niveau : la couverture de la demande d'électricité sur la période 2018-2024 y est selon l'étude garantie à près de 100 %.

